

a augmenté cette taxe et l'a portée de 1 à 5 pour cent. En 1894, la même taxe, en ligne collatérale, était de 3, 5, 6 et 8 pour cent, suivant les cas ; en 1906, M. Gouin l'a augmentée et portée à 5, 6, 7, et 9 pour cent. En 1891, la taxe était payée une fois pour toutes par la succession, et aucun héritier n'était obligé de payer deux fois ; en 1906, M. Gouin a inventé un machinisme savant qui soutire à l'héritier direct ou collatéral, au-delà d'un certain chiffre, une taxe additionnelle de 1 à 3 pour cent en ligne directe, et de 1 à 5 pour cent en ligne collatérale. De sorte que, avec la machine de M. Gouin, un fils pourrait être forcé de payer une taxe de 8 p. c. pour toucher à la succession de son père, et tel autre héritier pourrait être appelé à payer une taxe de 14 pour cent, avant d'entrer en possession des biens qui lui sont légués. Ah ! c'est un noble homme, M. Gouin ! Il est courtois, concédant, modéré, plausible. Mais décelez-vous de lui ; avec ses airs de n'y pas toucher, il touche, et touche fort, jusqu'à écorcher vifs les héritiers trop cossus. Je me demande comment l'auteur de ce pressoir successoral, à la fois si compliqué et si facile d'opération, si merveilleusement agencé et si puissamment compressif, a pu avoir l'inconscience de reprocher aux conservateurs d'avoir "taxé les vivants et les morts." Y a-t-il un seul homme qui, après avoir admiré en détail l'appareil ingénieux et redoutable fabriqué par le premier-ministre, en 1906, ne reconnaisse en lui l'artiste par excellence, le maître des maîtres, et ne sente ce cri s'échapper spontanément de ses lèvres : "Il n'y a pas sous le soleil un "taxeux" plus taxeux que M. Gouin."

Si le temps me le permettait, je vous démontrerais encore que M. Gouin a remanié et alourdi la taxe sur les corporations commerciales ; qu'il me suffise de signaler le statut 6 Edouard VII, chapitre 10, adopté à la session de 1906. C'est encore à cette session que M. Gouin a fait voter la taxe sur les transports d'actions, de bons, obligations et débiteures. (Voir statut 6 Edouard VII, chapitre 12). Comme vous le voyez, Messieurs, la session de 1906 a été pour M. Gouin une grosse session, une session mémo-

rable, une session le taxation à outrance.

C'est que, voyez-vous, le premier-ministre et ses collègues avaient peur du cri de réprobation qui s'élevait de plus en plus fort, dans la province, contre la dilapidation du domaine public, contre l'aliénation criminelle de nos forêts, contre le gaspillage insensé de notre patrimoine national. Et alors, placés entre Charibde et Scylla, entre la crainte de l'opinion publique réveillée, et le gouffre béant du déficit, ils se sont jetés à corps perdu dans la taxe.

En effet, ne l'oubliez pas, Messieurs, et que les rengaines de la presse subventionnée, que les déclamations des ministres ne vous donnent pas le change sur ce point ; depuis dix ans notre budget provincial a été constamment en déficit ; et ce déficit permanent n'a été comblé que par la vente systématique du domaine public. La preuve est facile à faire. Voici un tableau des ventes de concessions forestières que le gouvernement provincial a faites depuis 1898 :

Année	nombre de milles	Produit
1898.	. . . 1,213 67-120.	. . . \$ 30,610
1898 bis.	. . . 1,933 41-60	. . . 124,171
1900.	. . . 4,903	. . . 379,147..
1901.	. . . 4,634 2-60.	. . . 375,917
1902.	. . . 1,801 7½.	. . . 201,002
1903.	. . . 3,167 1-60	. . . 352,004
1904.	. . . 1,809	. . . 250,228.
1905.	. . . 2,361	. . . 389,720
1906.	. . . 1,300	. . . 253,545
Total.	. . . 23,123.	. . . \$2,361,374

Messieurs, j'appelle votre attention, j'appelle l'attention de l'opinion publique sur ces chiffres trop éloquent, sinistrement éloquent. En dix ans, de 1897 à 1907, le gouvernement de Québec a vendu vingt-trois mille, cent vingt-et-un milles de concessions forestières. Voilà ce que ces messieurs ont vendu en dix ans. Et voulez-vous savoir ce que le gouvernement d'Ontario a vendu en quarante ans, de 1867 à 1907 ? Seulement 11,644 milles ! Ce contraste parle par lui-même.

Pourquoi donc MM. Gouin, Turgeon et leurs prédécesseurs se sont-ils ainsi acharnés à vendre, à livrer le domaine public aux spéculateurs, comme